

LP

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 NOVEMBRE 2014
COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal, légalement convoqué le cinq novembre deux mil quatorze, s'est assemblé le treize novembre deux mil quatorze au lieu habituel de ses séances, salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Benjamin MORIVAL, maire.

Etaient présents (20) :

M. MORIVAL, M. LECUREUIL, M. BRILLAUD de LAUJARDIERE,
MME CURAUDEAU, M. GOUPIL, MME GARNIER, M. GAVOUYERE,
M. GUICHARD, MME BREYER-CHICHE, M. FLEURY, MME MERIADEC, M. PILARD,
MME KULIBERDA, MME PLAINEAU, MME GUILLOU, M. BARDOU, M. CHAUVET,
M. LABARRE, M. BOUCARD, MME BERNARD

Absents, excusés et représentés (5) :

MME PAQUEREAU a donné pouvoir à M. LECUREUIL
MME FOURAGE a donné pouvoir à M. GOUPIL
M. BROUNAIS a donné pouvoir à M. GAVOUYERE
MME TOUCANE a donné pouvoir à M. CHAUVET
MME FALOT a donné pouvoir à M. LABARRE

Absents (2):

MME LAUSSUCQ
M. BELLEBON

Secrétaire de séance : MME MERIADEC

ORDRE DU JOUR

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2014

Le compte rendu est approuvé par 19 voix pour (M. Morival, M. Gavouyère, M. Lécureuil, Mme Curaudeau, M. Brillaud de Laujardière, M. Goupil, Mme Garnier, M. Guichard, Mme Bréyer-Chiché, M. Fleury, M. Pilard, Mme Kuliberda, Mme Plaineau, Mme Guillou, M. Bardou, M. Chauvet, M. Labarre, M. Boucard, Mme Bernard), 8 abstentions (Mme Paquereau, Mme Fourage, Mme Laussucq, Mme Mériadec, M. Bellebon, M. Brounais, Mme Toucane, Mme Falot).

2014-106/COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal.

2014-107/MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE A TEMPS COMPLET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de créer un emploi de policier municipal, emploi permanent à temps complet susceptible d'être pourvu par une personne relevant du grade de gardien,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par 19 voix pour, 6 contre (MM. Chauvet, Boucard, Labarre, Mmes Toucane, Falot, Bernard)

2014-108/MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'A.T.S.E.M. (AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES) DE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de créer un poste d'A.T.S.E.M. de 1ère classe à temps complet.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

2014-109/MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET (21/35EME)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de créer un emploi d'éducateur de rue, emploi permanent à temps non complet (21/35^{ème}) susceptible d'être pourvu par des agents relevant du cadre d'emploi des adjoints d'animation,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par 19 voix pour, 6 abstentions (MM. Chauvet, Boucard, Labarre, Mmes Toucane, Falot, Bernard).

2014-110/MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de créer un emploi d'agent technique emploi permanent à temps complet, susceptible d'être pourvu par un agent relevant du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe,
- d'approuver le tableau des effectifs présenté en séance,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

2014-111/APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNE DE LE PELLERIN DE MISE A DISPOSITION POUR L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention entre l'Etat et la commune de Le Pellerin de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par 19 voix pour, 6 abstentions (MM. Chauvet, Boucard, Labarre, Mmes Toucane, Falot, Bernard).

2014-112/APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE DE REPRISE DU COMPTE EPARGNE-TEMPS DE MONSIEUR MOHAME ALI ENTRE LA COMMUNE DE NANTES ET LA COMMUNE DE LE PELLERIN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- *de donner son accord à la proposition de transfert à la ville de Nantes du compte épargne temps de Monsieur Mohamed Ali aux conditions sus-mentionnées,*
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous les documents liés à cette affaire et notamment la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

2014-113/PROTECTION FONCTIONNELLE ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de rapporter la délibération n° 2014-81 du 25 septembre 2014,
- d'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire,
- d'autoriser le financement, par le budget communal, de l'ensemble des dépenses, notamment les frais d'avocat, l'huissier de justice, devant être engagés en vue d'assurer la défense de Monsieur le Maire,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire n'a pas assisté aux débats sur ce sujet et n'a pas participé au vote.

Adopté par 18 voix pour, 7 abstentions (MM. Morival, Chauvet, Boucard, Labarre, Mmes Toucane, Falot, Bernard).

Fait à Le Pellerin, le 18 novembre 2014

Le maire,

Benjamin MORIVAL